Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20261028-DELIB21_26-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N° 21 /2026

Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, Dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence De M. CHAMPAGNE Xavier, Maire.

Date de convocation : 22/10/2026
Date d'affichage : 22/10//2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents : CHAMPAGNE Xavier, BELLEC Camille, DAVID Christian, MOREAU Véronique, DONNIOU David, PHILIPPE Christine, GUYOMARD Éric, PINSCHOF Dimitri, DAGORNO Philippe, CAOUS Pascal.

Absents : 1 **Procuration : 1** (Mme Evelyne MÜLLER)

Délibération 21/2026 modificative portant augmentation des lignes de trésorerie 66111 et 1641 :

Début octobre 2026, nous sommes alertés par la CDL de la commune sur la nécessité d'augmenter la somme attribuée aux remboursements des emprunts communaux. Elle nous invite à procéder à une délibération modificative portant augmentation des lignes de trésorerie 66111 et 1641. Il conviendrait de fixer à 9500,00 euros la somme nécessaire pour couvrir les dépenses liées aux emprunts d'ici à la fin de l'exercice 2026 comme vu au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	*Chapitre*		*Compte*	*Chapitre*	
66111	*66*	7 000,00 €	*75738*	*75*	10 000,00 €
023		9 500,00 €	73223	73	6 500,00 €
TOTAL		16 500,00 €	**TOTAL**		16 500,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	*Chapitre*		*Compte*		
1641	16	9 500,00 €	021		9 500,00 €
TOTAL		9 500,00 €	**TOTAL**		9 500,00 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20261028-DELIB21_26-DE

DÉLIBÉRÉ :

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de modifier les lignes de trésorerie 66111 et 1641 et de fixer à 9500,00 euros la somme nécessaire pour couvrir les dépenses liées aux emprunts d'ici à la fin de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème
Xavier CHAMPAGNE

